

***Position de Lille 1 sur la coopération régionale dans le domaine de la formation des maîtres. Approuvée à l'unanimité par le CA du 8 avril 2011.***

L'université Lille 1 attache une extrême importance à la formation des enseignants du premier et du second degré, et par conséquent à la mise en œuvre et à la réussite de l'accord cadre signé par le Recteur, les six universités publiques et le directeur de l'IUFM en janvier 2010. Cet accord organise la formation des maîtres autour de l'IUFM, rattaché à l'université d'Artois. Le pilotage est un pilotage régional des six universités publiques, l'université d'Artois portant le master de préparation au métier de professeur des écoles, les universités qui organisaient les préparations aux CAPES et CAPET portant les masters préparant aux métiers des professeurs des lycées et des collèges, dans les disciplines de ces CAPES et CAPET.

La mise en œuvre de cet accord cadre nécessite maintenant une convention signée par les six universités publiques, précisant les missions confiées à l'IUFM, les moyens mis en œuvre par chacune des universités, les modalités du pilotage régional tant dans ses aspects pédagogiques qu'institutionnels, avec notamment la mise en place d'un conseil de la formation des maîtres. L'élaboration et la rédaction de cette convention relèvent de l'urgence pour préparer la rentrée prochaine.

Le travail effectué par les équipes pédagogiques et les VP CEVU a permis de préparer les maquettes des spécialités « enseignement » des masters, de maintenir une formation de qualité, dans un contexte très difficile — qui obligera à mener une véritable réforme des masters préparant aux métiers d'enseignement, cette fois-ci en concertation étroite avec les universités — et de mettre en place des structures communes de pilotage des formations.

Le dispositif doit être conforté, mais des problèmes sont néanmoins apparus.

Le premier est relatif à la mise en œuvre des moyens pour réaliser les enseignements professionnalisés des spécialités de masters consacrés à la formation des maîtres, et notamment les UE 5 et 6.

- C'est la mission première de l'IUFM. Des moyens humains ont été mis à disposition à l'université d'Artois, lors de l'intégration de l'IUFM. Ces moyens doivent être consacrés à la formation des maîtres. S'ils sont suffisants pour assumer les charges normales de la maquette du master préparant au professorat des écoles et les UE 5 et 6 des autres masters, aucune compensation monétaire ne peut être demandée par l'Université d'Artois aux autres universités. S'ils sont insuffisants, il appartient aux universités publiques de décider collectivement des modalités de financement et de porter à la DGESIP la revendication que des moyens supplémentaires soient affectés pour assurer cette mission fondamentale du service public.

- En fonction du nombre d'étudiants inscrits dans les spécialités des masters enseignement, les universités reçoivent aussi au titre de la dotation de fonctionnement des moyens pour accompagner le fonctionnement des diplômés (consommables, petits investissements, charges logistiques). Ces moyens sont distincts des moyens en personnel, et ils doivent être bien entendu consacrés au bon fonctionnement de ces parcours.

Le second problème résulte de l'avenant signé entre l'Université d'Artois et l'institut catholique, permettant à cette dernière de délivrer des masters relatifs aux métiers de l'enseignement, tant pour le professorat des écoles que pour celui des collèges et des lycées. Le respect de l'accord cadre entre les universités supposait que les décisions relatives à l'opportunité et éventuellement aux modalités d'un conventionnement avec l'institut catholique soient prises collectivement et dans le respect des procédures collégiales qui fondent le fonctionnement des universités publiques. Cela n'a pas été le cas et cet accord doit donc être revu. Si tel n'était pas le cas, l'université Lille 1 ne serait plus liée par un accord régional devenu purement formel. Discuter collectivement de l'opportunité et des éventuelles modalités d'un conventionnement avec l'institut catholique est donc une nécessité et l'enjeu dépasse celui de la formation des maîtres.

Un principe essentiel fondera la position de Lille 1 dans cette discussion. Celui de la nécessité que les masters s'appuient sur les compétences reconnues en matière de recherche. C'est un principe directeur mis en avant par l'Etat, qui fonde d'ailleurs les évaluations de l'AERES. Dans le domaine de la formation des maîtres, ces compétences relèvent des sciences de l'éducation, mais aussi, en particulier pour les masters du second degré, de celles des disciplines en sciences, en sciences humaines et sociales. Il ne peut être question que des masters soient délivrés, sans cette attache forte à la recherche, qui seule garantit l'exigence et la qualité des formations.